

Initiatives ministérielles

La semaine dernière, notre gouvernement a exposé sa politique en ce qui concerne le contrôle des armes à feu et la façon directe dont cette politique est censée s'attaquer au problème de la violence familiale. Hier matin, à Edmonton, j'ai eu l'honneur de prononcer un discours à un déjeuner organisé pour recueillir des fonds destinés aux refuges pour femmes victimes de violence et aux services communautaires mis en place à l'intention de ces femmes. J'ai alors insisté sur l'une des caractéristiques de notre politique de contrôle des armes à feu qui en font un régime sensé, l'enregistrement obligatoire. Cette exigence donnera en effet à la police un moyen de faire respecter les ordonnances d'interdiction lorsqu'elles sont émises en raison d'un conflit familial.

Dans l'état actuel des choses, la loi permet de prendre des ordonnances d'interdiction, mais lorsque les agents arrivent sur les lieux pour veiller à leur application, ils n'ont aucune idée des armes qui peuvent se trouver dans la maison. Ils doivent donc se fier à la parole des occupants, qui lui indiquent quelles armes prendre. Ce n'est évidemment pas suffisant. Il faut qu'il y ait un registre. Un registre général des armes à feu sera constitué, et ce problème sera réglé.

J'en profite pour rappeler que je coordonne les efforts de neuf des ministres du Cabinet fédéral, qui cherchent à mettre au point un plan coordonné de lutte contre la violence dans l'ensemble de la société canadienne. Par exemple, le ministre du Patrimoine canadien est de ce nombre. Il s'intéresse pour sa part à la violence à la télévision. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien y participe également, sur le chapitre des incidents violents qui surviennent dans les collectivités autochtones. Ensemble, nous coordonnons nos efforts pour prendre un éventail de moyens qui permettront de réduire les problèmes dus à la violence.

• (1600)

[Français]

Enfin, le 13 juin dernier, nous avons déposé le projet de loi C-41, qui propose certains changements au processus de détermination de la peine. Ces changements feraient de l'abus de confiance ou d'autorité envers une victime, lors d'une infraction, un facteur aggravant pour la détermination de la peine.

Ce projet de loi sert à offrir une protection supplémentaire aux femmes contre la violence dont elles sont victimes aux mains d'une personne en position de confiance.

[Traduction]

Cette mesure aidera également, même si aucune des mesures prises n'est suffisante en soi.

Nous avons encore beaucoup à faire en tant que gouvernement. Nous devons faire davantage au ministère de la Justice pour évaluer et vérifier les conséquences de toutes les lois, en particulier les lois qui relèvent du droit pénal et leurs différentes conséquences selon le sexe des personnes visées. Quelles sont les conséquences spécifiques des modifications que nous apportons de temps en temps aux dispositions du droit pénal, pour les personnes des deux sexes?

Au ministère de la Justice, nous devons travailler plus dur et plus rapidement pour résoudre le problème, qui s'aggrave continuellement, de la divulgation des dossiers confidentiels lors des poursuites criminelles. Les avocats réclament souvent par citation la production de tels documents concernant la plaignante qui peuvent être les dossiers de leur médecin traitant, des dépositions de personnes de confiance auxquelles la plaignante a fait des déclarations, des dossiers de centre d'aide aux victimes de viol qui aurait aidé la plaignante immédiatement après l'agression présumée.

Nous devons trouver un moyen de résoudre ce problème, en tenant compte d'une part du droit de l'accusé de bénéficier d'une défense complète, ce qui est fondamental en droit, mais d'autre part du droit de la plaignante de ne pas être victimisée une seconde fois par une intrusion injustifiée dans sa vie privée, car cela reviendrait à de l'intimidation pour l'empêcher de donner suite à la poursuite.

Il faut aussi s'attaquer à la question de l'invocation de l'ivresse comme défense. Je travaille actuellement à des propositions législatives que je présenterai en février. À bien des égards, c'est une question qui concerne les femmes en même temps qu'une question de droit criminel. Ce n'est pas par hasard que l'affaire Daviault comporte des allégations d'agression sexuelle par un homme. Ce n'est pas par hasard non plus que les affaires qui se sont produites ensuite dans d'autres provinces comportaient très souvent des allégations de violence contre des femmes.

Donc, face à ces défis, face au fait que nous ne faisons pas assez et que nous devons faire plus, face à tout ce qui reste à faire, force est de constater qu'il y a urgence. J'invite donc tous les députés à participer avec le gouvernement à la réalisation de cet objectif de société, faire que nos filles héritent d'un pays différent, un pays qui rejette expressément, et par un geste civique fondamental, la violence sous toutes ses formes et en particulier la violence contre les femmes et les enfants. Ce doit être notre objectif et nous devons travailler ensemble à l'atteindre.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, à mon avis, il ne fait aucun doute que tous les députés abhorrent la violence, peu importe qu'elle soit dirigée contre les femmes ou contre les hommes. Cela ne fait aucun doute dans mon esprit.

Ce que je vois aujourd'hui à la Chambre, c'est toujours la même scène qui se répète et qui a pour unique but celui de nous culpabiliser, surtout nous, les hommes. Faisant appel notamment à la Loi canadienne sur les droits de la personne et à la Charte des droits et libertés, on s'en prend aux hommes, en particulier aux hommes de race blanche.

Je voudrais poser au ministre une question pour la forme: Est-ce que tout cela est juste? Le temps n'est-il pas venu de considérer la violence faite contre tout être humain comme étant grave et de s'occuper des criminels violents et, dans une certaine mesure, de ceux qui pourraient commettre des crimes avec violence? C'est au sein de la famille qu'il faut agir. Au lieu de culpabiliser surtout les hommes, nous ferions mieux de nous occuper des criminels et des crimes qu'ils commettent en prenant des mesures de prévention au sein même de la famille.